



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

hôpitaux publics

Question écrite n° 63431

Texte de la question

M. Dominique Tian attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'octroi d'un nouveau délai accordé aux hôpitaux publics pour faire certifier leurs comptes. Dans un arrêté paru au *Journal officiel* le 26 août 2014, la direction générale de l'offre de soins (DGOS) a indiqué que seulement 95 hôpitaux publics feront partie de la deuxième vague de certification des comptes à partir de 2015, les autres auront jusqu'en 2016. Alors que les cliniques et hôpitaux privés sont dans l'obligation de faire certifier par des commissaires aux comptes et de publier leurs comptes chaque année, il lui demande la raison pour laquelle les hôpitaux publics ont obtenu un nouveau délai.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63431

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 septembre 2014](#), page 7268

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)